

La vie du CODERPA

D'INDRE-ET-LOIRE

SEPTEMBRE 2012

Sommaire

Éditorial.....	
Informations.....	
Habitats.....	
Santé.....	
Nos participations.....	

**Vous souhaitez
que vous soit transmis
un plus grand nombre
d'exemplaires du journal ?
Contactez-nous !**

CODERPA

37-38, rue Édouard-Vaillant
B.P. 4525-37041 TOURS Cedex
Contact Jacqueline Durand
Tél : 02 47 31 45 45 - poste 64263
(les mercredis
et vendredis après-midi)
coderpa@cg37.fr

*Cette lettre,
diffusée à 5000 exemplaires,
a été réalisée par la Commission
« Communication et information »
du CODERPA, avec le concours
du Conseil général d'Indre-et-Loire.
ISSN 1269-0090- Lettre du CODERPA*

Conception et réalisation :
Imprimerie Départementale
09 - 2012 - N° 558



EDITO



Ces six derniers mois ont été chargés en activités et participation citoyenne. Le CODERPA s'est impliqué dans plusieurs actions et a été associé à de nouveaux projets. Lors de la campagne présidentielle, nous avons été conviés par Marisol Touraine à participer à une table ronde qui s'est tenue à l'EHPAD de La Vasselière à Monts sur le thème : Vieillesse et perte d'autonomie.

Plusieurs pistes ont été abordées, à savoir :

*La conception des villes, du logement, l'aménagement urbain,
Le maintien à domicile,
Le devenir des EHPAD
Le soin
Les déserts médicaux,
Le reste à charge.*

Le CODERPA a été invité à la mise en place de la plate-forme de répit afin de répondre à tous ceux qui sont confrontés à la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées et qui ne savent pas vers qui se tourner. Un numéro unique 02.47.21.90.00, BULLE D'R est une plate-forme de soutien aux aidants familiaux assurant l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et le suivi.

Notre après-midi d'ateliers à l'EHPAD de Monconseil a vu se lier des actions intergénérationnelles que vous découvrirez plus loin dans cette revue. Un temps fort de ce semestre a été la rencontre des CODERPA de la Région Centre qui s'est déroulée à notre invitation le mardi 5 juin. Nous avons pu échanger sur nos modes de fonctionnement, le travail de nos commissions avec comme seules préoccupations le bien-être des personnes âgées tant à domicile qu'en établissement : fiche de liaison, visite en établissement, coordinations et outils d'informations. Toutes ces informations partagées nous ont permis d'avancer et de mieux cerner les problèmes que nous rencontrons tous. Cette initiative sera reconduite l'an prochain dans un autre département. Nous avons également encadré ponctuellement une stagiaire du Conseil Général pour un mémoire portant sur la prospection des besoins d'habitat pour les personnes âgées dans les 15 ans à venir : expérience riche de rencontres et d'échanges. Ce numéro vous apporte essentiellement des informations que nous voulons vous faire partager, parmi lesquelles :

la prévention de la santé : ne négligeons pas nos pieds, ils sont les clés de notre autonomie si précieuse.

une alternative au maintien à domicile : un toit en partage avec l'intergénérationnalité et ses richesses.

l'accueil familial : passerelle entre la vie à domicile et l'Etablissement de plus grande dimension.

le point sur la reconstruction de l'EHPAD DEBROU de Joué les Tours

La rentrée nous réunira autour de notre Assemblée Générale, avec surement beaucoup d'objectifs pour la nouvelle année. Nous continuerons à nous investir pour que les retraités et personnes âgées ne soient pas oubliés dans les nombreux débats auxquels nous seront conviés.

Marie-Claire DULONG
Vice-Présidente du CODERPA 37

➤➤➤ L'ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial est un mode d'hébergement individualisé d'une personne âgée ou une personne handicapée adulte (à temps plein, à temps partiel, en accueil temporaire ou à titre permanent) à titre onéreux, au domicile d'un particulier agréé.

Ce type d'accueil peut être préconisé pour des personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent plus vivre seules à leur domicile et préfèrent un lieu de vie familial à un hébergement en établissement.

MODALITÉS DE L'ACCUEIL

L'accueillant familial doit mettre à disposition de la personne accueillie une chambre individuelle. Il doit veiller au confort et au bien-être physique et moral de la personne accueillie et la faire participer à la vie familiale dans un respect réciproque.

L'accueillant familial est salarié de la personne accueillie qui lui verse une rémunération se décomposant en plusieurs parties :

une rémunération pour services rendus (congrés payés inclus)

une majoration, le cas échéant, correspondant à des sujétions spéciales calculées en fonction du degré de dépendance de la personne une indemnité représentative de frais d'entretien courant un loyer.

Un contrat d'hébergement doit obligatoirement être signé entre la personne accueillie (ou son représentant légal) et la personne agréée.

Le contrat doit préciser :

- ▶ les conditions matérielles et financières de l'accueil et les droits et obligations de chacun
- ▶ les conditions de révision, suspension ou dénonciation du contrat.

L'AGRÈMENT PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

L'accueillant familial doit obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil Général après évaluation de ses capacités et des conditions matérielles d'accueil.

Une équipe de travailleurs sociaux assure un contrôle régulier des conditions d'hébergement et de vie proposées par l'accueillant familial et assure le suivi social et médico-social des personnes accueillies.

Des aides et conseils leur sont apportés dans leurs prises en charge.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération journalière est calculée sur la base du SMIC net. L'indemnité en cas de sujétions particulières et l'indemnité représentative des frais d'entretien courant à la personne accueillie sont calculées sur la base du minimum garanti (M.G.), en application de la loi du 17 janvier 2002 qui annule et remplace la loi du 10 juillet 1989, et du règlement départemental de l'accueil familial.

Le loyer est fixé à une certaine somme par jour pour un accueil temporaire ou au mois pour un accueil permanent en fonction des prestations offertes (allocation logement possible).

COMMENTAIRES :

L'atout majeur de cette formule d'accueil est la participation à une vie de famille. L'accueillant familial s'efforce d'aider la personne âgée à préserver ou à développer son autonomie ainsi que ses activités sociales, (quand c'est possible).

Pour cela, l'accueillant familial doit garantir son bien-être, respecter ses convictions, ses choix (en particulier médicaux) être discret, préserver l'intimité des visites.

Pour la famille qui fait ce choix, il faut s'assurer des conditions de confort du logement, de la proximité des soins et du lieu de résidence. Il faut aussi prendre son temps pour qu'une relation humaine puisse s'instaurer : il ne s'agit pas d'un placement, mais d'un accueil dans une autre famille qui ne peut se substituer à la réelle.

Ceci implique un engagement humain réciproque qui va au-delà d'une simple prestation.

Si tous ces éléments sont bien respectés, la personne âgée pourra trouver dans cette formule des conditions de vie paisible et bien plus autonome et enrichissante que dans une structure collective d'accueil.

Jean-Claude BOEDÉC



La Maison de Retraite DEBROU, établissement public autonome d'une capacité de 237 lits, est installée au sein de la commune de Joué-lès-Tours depuis le 19ème siècle. De modernisations en reconstructions et agrandissement, l'établissement est devenu, dans sa catégorie, l'un des plus importants du département d'Indre-et-Loire accueillant des personnes âgées dépendantes. Sa structure, compte tenu des diverses rénovations successives, en fait aujourd'hui, un grand bâtiment monolithique de 5 niveaux en plein centre-ville de Joué-lès-Tours.

Le Conseil d'Administration a décidé, par délibération en date du 30 juin 2009, la reconstruction de cet ensemble sur un autre site de la ville, dans un environnement mieux adapté aux difficultés que rencontrent actuellement les personnes âgées en perte d'autonomie.

Un concours « Architecte » a été lancé en 2011, sur la base d'une étude de faisabilité réalisée avec la participation des membres du Conseil d'Administration, du Conseil de la Vie Sociale et les représentants du personnel. 107 architectes ont répondu à l'appel à projet. Le cahier des charges tient compte de l'évolution des besoins des personnes accueillies au sein de l'établissement, de plus en plus dépendantes physiquement et/ou psychiquement. **Il consiste à construire un établissement thérapeutique pour les résidents, convivial pour les familles et améliorant les conditions de travail des agents tout en étant respectueux de l'environnement.**

C'est l'architecte **Jean Guervilly**, de Saint-Brieuc, qui a été retenu pour réaliser cet établissement médicalisé, rue de Chambray, au sein d'un parc boisé de deux hectares à toute proximité de la gare de Joué Les Tours et du Centre-ville.

Le projet de restructuration-reconstruction prévoit, sur ce nouveau site, la construction de deux résidences autonomes de 120 logements, reliées par une zone commune logistique et administrative et par une liaison fonctionnelle entre les étages.

La structure comporte quatre Unités « Alzheimer » de 14 logements chacune, deux Pôles Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places chacun et deux secteurs de 92 lits répartis en 8 unités de vie de 23 logements.

UNE ARCHITECTURE AXÉE SUR LA BIENTRAITANCE ET LA CITOYENNETÉ

Pour réaliser cette architecture au service du projet de vie de chaque résident, les besoins de l'ensemble des personnes accueillies, des familles et du personnel ont été recensés. Agents des Services Hospitaliers Qualifiés, Aides-Soignants, Infirmiers, Médecins, équipes de jour et de nuit, Services Logistiques ont tous contribué à la définition de cette future résidence.

A chaque étape de l'élaboration de ce projet, chacun s'est exprimé et les instances ont délibéré.

UNE ARCHITECTURE THÉRAPEUTIQUE

Notre projet architectural concrétise les objectifs de soins du projet d'établissement de la Maison de Retraite DEBROU. L'action interne de l'équipe pluridisciplinaire auprès des résidents et de leurs proches en est optimisée (Médecins gériatres salariés, Pharmacien référent, Infirmiers, Ergothérapeute, Psychologues, Assistants en Soins Gériatologiques, Aides Médico-Psychologiques, Diététicienne, ...). La filière gériatrique tourangelle bénéficie, ainsi, d'un outil adapté aux enjeux de Santé Publique actuels et de demain (Unités « Alzheimer », PASA, Télémédecine Gériatrique, ...).

Ce concept architectural, respectant l'ensemble de la réglementation relative à l'accessibilité aux handicaps, est pensé comme une aide au bien-être des résidents. Tous les logements sont individuels et d'une surface de 20 m². Tous comportent une salle de bain privative et un accès Internet haut débit. Des logements communicants sont mis à disposition pour les couples. De petits bancs répartis le long des circulations permettent aux résidents de trouver des lieux de repos lors de leurs déambulations.

Les espaces extérieurs sont aménagés en un grand parc paysager, arboré d'arbres fruitiers. La nature, très présente sur ce site, est un écrin verdoyant et apaisant. Elle favorise la promenade et est particulièrement adaptée aux personnes âgées.

UNE ARCHITECTURE FAMILIALE ET CONVIVIALE

La prise en compte de la vie sociale des résidents et des familles est primordiale dans ce projet architectural. Outre des lieux dédiés (salons de proximité), notre projet repose sur des petites unités favorisant le lien social et familial. L'aménagement du logement est conçu pour garantir une atmosphère intime. L'accès aux gaines techniques, par exemple, s'effectue depuis l'extérieur sans entrer dans l'espace privé du résident.

UNE ARCHITECTURE AMÉLIORANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

Le projet de vie des résidents est étroitement lié au bien-être au travail du personnel de santé et de ses conditions de travail. Chaque espace du projet architectural a été soumis à l'avis des professionnels. L'organisation intérieure des postes de soins et des offices est identique dans toutes les unités pour harmoniser et faciliter les pratiques professionnelles. Ce dispositif permet au personnel, s'il change d'unité, de se repérer naturellement. La compacité du bâtiment permet d'offrir des circulations les plus courtes possibles minimisant ainsi la fatigue du personnel.

UNE ARCHITECTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Les deux résidences respectent l'ensemble de la réglementation concernant la haute performance énergétique. L'étude et le choix du projet se sont tournés vers le meilleur compromis possible entre consommations énergétiques, confort des utilisateurs, qualité sanitaire des espaces et ressources financières mobilisables. Les incidences de la démarche environnementale ont été envisagées dans une économie globale de projet.

Les cibles définies comme prioritaires au sein de ce projet sont les suivantes : une gestion de l'énergie efficiente, une maintenance et une pérennité des performances environnementales et un confort hygrothermique assuré.

UN PLAN DE FINANCEMENT PLURIEL

Le coût du projet architectural, intégrant l'achat d'un terrain de deux hectares à proximité du centre-ville de Joué Les Tours, est de 30 000 000 d'euros toutes dépenses confondues. Le plan de financement est pluriel : il comprend notamment des fonds propres, le produit de la vente des biens immobiliers actuels, un emprunt, une subvention du Conseil Général d'Indre et Loire, une subvention de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A) via l'Agence Régionale de Santé du Centre, la participation de Caisses de Retraite.

UN CALENDRIER ACTÉ

Le Permis de construire a été déposé le 16 mai 2012 et la première pierre sera posée en fin d'année 2012. L'ouverture est programmée pour le printemps 2015.

M. Abdelkabire ESSALHI
Directeur de la Maison de Retraite DEBROU



CLIC SUD TOURAINE : Centre Local d'information et de coordination gérontologique



CLIC SUD TOURAINE

17, rue de l'église – LIGUEIL
Tél : 02 47 92 09 72

L'implantation de ce Centre remonte à 2003. Il fût labellisé sous forme associative et autorisé pour une durée de 15 ans.

SA MISSION A POUR BUT

- de développer la réflexion, l'information et l'action en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes.
- De fédérer l'action des quatre coordinations gérontologiques de l'arrondissement de Loches.

Il représente la structure de proximité des communes des 6 cantons de l'arrondissement de Loches. Soit 67 communes au total.

Aujourd'hui, ce Centre est le seul qui garde cette appellation sur le département.

Outre, sa mission d'écoute et d'information qui rythme le quotidien de son Coordinateur Jérôme LEMOINE et de sa Secrétaire Sylvie DABIN, cet organisme a un planning de rencontres et de conférences bien chargé sur son secteur du Sud Touraine

Le programme prévisionnel des rencontres 2012 au **Café des Aidants** témoigne des actions nombreuses (10) qui sont menées où des intervenants et animateurs font un travail très apprécié des familles concernées par la dépendance d'un Conjoint ou d'un Parent dépendant.

Quatre conférences avec les membres de coordination G rontologiques sont pr vues sur le 4  trimestre de l'ann e 2012. C'est ainsi que des  changes de connaissances avec les professionnels de sant  ainsi que les Services d'action sociale permettent de suivre la concr tisation de leur travail.

« *Nous faisons un travail de fonds, et chaque famille est conseill e dans la particularit  de ses attentes et de ses besoins* » me dit son coordinateur **J r me LEMOINE**.

N'h sitez-pas   le contacter.....

HABITAT

    ASSOCIATION LOI 1901 « UN TOIT EN PARTAGE » LOGEMENT INTERG N RATIONNEL

LE CONCEPT

Une id e simple, un  change de bons proc d s :
Mettre en relation des jeunes   la recherche d'un logement et des seniors d sireux, de compagnie, de partage des t ches de la vie quotidienne ou d'un compl ment de revenus...

POUR POUVOIR HEBERGER les seniors doivent disposer d'une chambre libre dans leur logement, accepter le partage de la cuisine et de la salle d'eau ; aimer les rencontres et la compagnie ; accepter la pr sence d'un jeune ; remplir le dossier de candidature et verser les 30   de frais de dossier.

Un TOIT en PARTAGE d finit les attentes (pr sence conviviale, veille passive, partage des t ches ou compl ment de revenus ; v rifie les conditions d'h bergement (am nagement, confort, surface ...) ; identifie au mieux la personnalit  du jeune «id al» ; fournit les documents permettant d' tablir le dossier : dossier de candidature, charte, convention d'occupation ...

LE JEUNE doit  tre  tudiant ou jeune travailleur, accepter de partager le domicile d'un senior,  tre d'un naturel convivial, discret, respectueux.

Un TOIT en PARTAGE prend connaissance de sa personnalit , de ses attentes et imp ratifs. Enregistre ses demandes : chambre contre pr sence, compagnie, partage des t ches quotidiennes avec ou sans participation financi re.

Un entretien vient toujours compl ter l'inscription par questionnaire. Il ne s'agit pas en effet d'une simple mise en relation de nos adh rents par croisement de fichiers informatiques. De la pr cision de la s lection des candidats d pend le succ s d'une cohabitation harmonieuse.

CONCRETISATION DE LA COHABITATION

C t  senior : nous visitons la chambre propos e, d terminons ensemble le profil de l' tudiant id al. La formule qui convient le mieux est alors choisie (une chambre contre pr sence, ou avec participation financi re) et le dossier de candidature compl t .

C t  jeune : nous les recevons,  tudions leur dossier et apr s entretien nous  tablissons les besoins, contraintes et limites de chacun.

Apr s s lection minutieuse des uns et des autres, nous pr sentons au senior, le jeune dont le profil sera le plus en harmonie avec le sien. Cette entrevue permet de confirmer, ou non, le d sir d'accueillir le jeune pour la p riode d finie d'un commun accord (en principe, une ann e universitaire qui peut ensuite  tre renouvel e). Il est l'occasion d' tablir les r gles de vie et la mise en place des diff rents arrangements envisag s entre eux.

Un TOIT en PARTAGE demande   ses partenaires de cohabitation d'adh rer   l'association par le versement de la cotisation annuelle (120  /senior et 200  /jeune), de signer la charte qui reprend les droits et les devoirs de chacun. La convention d'occupation est ensuite accept e par les deux parties.

Un TOIT en PARTAGE prolonge tout au long de l'ann e son action aupr s de ses membres, par un suivi : v rification que les accords sont respect s,  volution si n cessaire de la nature des engagements.

Cette cohabitation ne peut fonctionner qu'avec la collaboration de personnes g n reuses, dynamiques et conviviales ayant des valeurs communes comme entraide, respect mutuel, solidarit ,  coute bienveillante...

CONCLUSION

Avec ce concept « *gagnant / gagnant* » nous  sp rons apporter un d but de r ponse :

-   Aux probl mes de solitude des seniors et contribuer   leur maintien au domicile le plus longtemps possible, accro tre leur s curit , rompre leur isolement en recr ant du lien social ;
-   au probl me d'h bergement du jeune qui retrouve un lien interg n rationnel (comme

avec ses grands-parents), et est plus disponible pour ses études ;

◆ à la société enfin, par la viabilité économique du projet qui fonctionne grâce à « un échange de bons procédés ».

L'indépendance et l'autonomie du senior se trouvant renforcée par la redynamisation de son quotidien interviennent comme autant de moyens de prévention. Le coût économique de cette action est dérisoire comparativement à celui d'un placement en institution.

Monsieur Michel P. 74 ans, retraité a pu dire combien ce système lui convient : *« cela m'a permis de rester chez moi en confiance puisque je ne suis plus seul »*. Après une première rencontre avec l'association, afin d'évaluer précisément ses attentes, Michel a été présenté à Anne-Claire, 24 ans, étudiante à IUT Tours Nord, en médiation scientifique. La rencontre a été concluante et ils ont décidé de cohabiter pour une année universitaire, de septembre 2008 à juin 2009. L'un et l'autre ont été très heureux de cette expérience empreinte de complicité et de respect mutuel. Michel s'est félicité de ce partage et depuis 4 ans renouvelle chaque année cette expérience.



L'association **Un TOIT en PARTAGE** fonctionne sur TOURS et agglomération

Tél : 09 79 63 90 35 / 06 73 88 02 50

E-mail: untoitenpartage@numericable.fr

Web : <http://www.untoitenpartage.org>

membre du réseau de la Cohabitation Solidaire Intergénérationnelle www.reseau-cosi.com

SANTÉ

ÉLÉMENTS DE PODOLOGIE EN GÉRIATRIE

La podologie est une science médicale concernant l'étude, la prévention, le diagnostic et la prise en charge appropriée des pathologies du membre inférieur, des pieds et des chevilles.

RAPPEL DE LA FORME DU PIED

- ✓ Pied grec :
Le gros orteil est plus court que le second, 22%
- ✓ Pied égyptien :
Le gros orteil est plus long que le second, 49%
- ✓ Pied carré :
Le gros orteil est égal au second, 26%.

UTILITÉ DE L'EXAMEN PODOLOGIQUE

Une personne sur deux de 75 ans présente une affection podologique parfois indolore, source de handicap, retentissant sur leur mobilité. Mais le pied est aussi source de douleurs, donc de handicap
➤ marche difficile ➤ chute, perte de confiance ➤ réduction des activités physiques ➤ dénutrition, dépression.

La personne minimise cet état : avoir les pieds mal entretenus, l'acceptation des déformations et des douleurs sont mis sur le compte du vieillissement, la personne ne se plaindra pas.

Dans les cas extrêmes (maladie d'Alzheimer), la plainte ne pourra pas être exprimée.

BUT DE L'EXAMEN

Il est médical :

- dépister un diabète, une goutte
- dépister une artérite, une phlébite
- dépister une infection au niveau d'un cor, d'un durillon, d'une callosité, une mycose
- dépister une anesthésie à l'origine d'un mal perforant plantaire.

On orientera la personne âgée vers le médecin spécialiste et surtout vers le pédicure podologue qui pratiquera (il doit être habile et minutieux) les soins d'hygiène qui sont récurrents :

- ✓ il coupe les ongles, enlève les cors, les durillons, les callosités
- ✓ il corrige la courbure des ongles avec des orthèses
- ✓ il conçoit et fabrique sur ordonnance des semelles orthopédiques, corrige les troubles posturaux liés aux pieds plats, aux tendinites, à l'arthrose
- ✓ il corrige les pathologies installées, prévient leur survenue et soulage ainsi les genoux et la colonne vertébrale.

Les affections podologiques entravent très souvent la qualité de vie des personnes âgées, alors qu'une prise en charge personnalisée peut être proposée.

Docteur Charles TRUCHE
Président de la Commission Maintien à Domicile
Coderpa d'Indre-et-Loire

➤➤➤ L'UNITÉ DE SOINS PALLIATIFS DE LUYNES

En préambule, il faut rappeler que c'est la loi dite « Léonetti » du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie qui constitue le socle législatif encadrant la fin de vie et l'obligation de créer des lits identifiés de soins palliatifs.

Cependant, c'est la loi du 9 juin 1999 qui a officialisé le droit aux soins palliatifs :

« Toute personne malade, dont l'état le requiert, a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement ».

Le 14 mars dernier, à l'initiative des membres de la Commission Accueil en Etablissement, des représentants du Coderpa ont visité l'Unité de Soins Palliatifs de Luynes.

Cette Unité est ouverte depuis octobre 2006. Elle est la seule de la région et elle est rattachée au CHRU de Tours et au réseau de soins palliatifs de la région Centre.

Elle est constituée de 10 lits. Elle a une mission de soins, de formation, et de recherche.

Le public de cette Unité est envoyé par le CHRU, les EHPAD, et les médecins qui interviennent auprès de patient à leur domicile.

L'USP accueille des adultes à partir de 18 ans.

L'OBJECTIF DES SOINS PALLIATIFS

C'est de soulager les douleurs physiques, ainsi que les autres symptômes, et de prendre en compte la souffrance physique, psychologique, sociale et spirituelle.

Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et ses proches, à domicile ou en institution.

Ceux qui les dispensent s'efforcent de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès et proposent un soutien aux proches en deuil.

Ils s'emploient par leur pratique clinique, leur enseignement et leurs travaux de recherche, à ce que ces principes soient respectés.

L'USP accueille des patients atteints de maladies graves, à différents stades de la maladie

LE RÉSEAU DES SOINS PALLIATIFS

C'est une équipe mobile implantée dans chaque hôpital, avec une équipe mobile qui intervient à domicile.

LES MISSIONS DES SOINS PALLIATIFS

► Tout d'abord, mission de soins :

- ✓ situation palliative (rééquilibrage de traitement sur la douleur)
- ✓ situation de fin de vie

► Ensuite, mission de formation se déclinant en :

- ✓ formation initiale (Etudiants en médecin 6 mois)
- ✓ formation professionnelle dans le cadre de la formation continue (les professionnels de santé viennent en stage à l'USP)
- ✓ formation théorique sur les lieux de travail

► Puis une mission de recherche :

- ✓ Recherche médicale
- ✓ Recherche soignante

L'USP travaille en partenariat avec les HAD (Hospitalisation à domicile) et les SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile).

L'équipe de l'USP de Luynes est constituée de :

Médecins, Infirmières, Aides soignantes, d'Agents des services hospitaliers, de Psychologues, d'une Socio-esthéticienne à laquelle se joignent les bénévoles de l'association JALMALV et de l'aumônerie.

Elle est dirigée par un Cadre de santé.

Le ratio en personnel est de 2 par malade.

► Les critères d'admissibilité sont :

- ✓ des critères d'urgence
- ✓ l'avis médical

► Le public accueilli à Luynes se répartit de la manière suivante :

- ✓ 80% du département d'Indre-et-Loire
 - ✓ 20% d'autres départements de la région Centre (Cher – Indre – Loir et Cher)
- Il existe un diplôme d'Université en soins palliatifs (D.U)

Une réflexion est actuellement en cours en vue de la délivrance d'un certificat de spécialité. (C.S).

Le pourcentage de décès des patients est d'environ 60% dans le service de l'Unité.

► Le particularisme des soins adaptés c'est :

- ✓ **les soins du corps**, qui visent à améliorer au mieux le confort de la personne malade en la soulageant de ses symptômes physiques
- ✓ **l'écoute et la parole** qui visent à être dans une écoute la plus ouverte possible de la personne malade et de son entourage
- ✓ **l'accueil de l'entourage** qui permet la visite des proches (adultes et enfants) sans contrainte d'horaire, dans le respect de l'organisation des soins. Une chambre « accompagnant » ou un lit d'appoint peut-être mis à disposition. Il y a des possibilités de prendre des repas sur place.

Jean-Claude Montoux

NOS PARTICIPATIONS

UN APRÈS-MIDI DE CONVIVIALITÉ



Comme annoncé dans notre dernière revue, le 27 mars 2012, à l'EHPAD de Monconseil, nous avons proposé aux retraités isolés de Tours un après-midi de découverte pour « *s'occuper à la retraite* ». Sous forme d'ateliers les animations suivantes ont été proposées :

- ✓ Chant choral animé par les Aînés Ruraux
- ✓ Mosaïque, arts plastiques (dessin, peinture), modelage, proposés par l'Association Georges Courteline
- ✓ Atelier informatique par l'Association AGIR abcd et la Maison Familiale Rurale Tours Val de Loire
- ✓ Découverte de la Wii et jeux de société par les élèves de la Maison Familiale Rurale Tours Val de Loire.

42 participants retraités AGIRC ARCCO et 8 résidents de l'EHPAD Monconseil, répartis par groupe de 8 ont participé à ces activités. Ils ont été satisfaits et très intéressés par les ateliers proposés. Ils ont découvert des loisirs qu'ils ne connaissaient pas et ont été surpris de pouvoir réaliser en un après-midi des objets en mosaïque, en terre et des dessins ou peintures très réussis. Ce qui les a le plus étonné c'est de découvrir qu'ils pouvaient chanter, ce qu'il n'avait jamais osé faire et ont proposé un chant à 2 voix pour clôturer cet après-midi.

80 % des participants ont dit vouloir poursuivre la pratique de l'activité découverte.

Nous tenons à remercier pour leur implication les élèves de la Maison Familiale Rurale Tours Val de Loire : elles ont assuré l'accueil, l'accompagnement des retraités et des résidents mais aussi la coordination des différents ateliers. Encadrées par leurs deux professeurs, toujours avec le sourire elles ont été une des clés de la réussite de cette

manifestation. Elles ont aussi assuré le reportage photographique de cette manifestation.

Nous remercions l'EHPAD Monconseil et l'ensemble de ses personnels pour leur accueil chaleureux.

Nous n'oublions pas les Associations présentes sur le site et qui ont pu un peu trop brièvement, faute de temps, présenter leurs actions en fin d'après-midi

- La Maison Familiale Rurale Tours Val de Loire
- Les Petits Frères des Pauvres
- Le Secours Catholique
- Saint Vincent de Paul
- L'association Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers (VMEH)
- Les Aînés Ruraux
- AGIR abcd
- L'Association Georges Courteline
- L'association des donneurs de voix

Plusieurs participants ont indiqué vouloir s'impliquer dans certaines de ces associations (4 à 5 volontaires). Nous espérons que ces engagements se concrétiseront.

Cette participation des retraités à la vie sociale et associative, au maintien du lien social s'est pleinement exprimée au cours de cette manifestation chaleureuse et conviviale.

Nous envisageons de reconduire ce projet dans un autre secteur du département, avec des associations locales, nous attendons vos propositions.

Marie-Claire Dulong

INFORMATIONS : « Des Fleurs pour nos aînés »



Dans le cadre de la Journée Internationale des Personnes Agées,
le Collectif « **Combattre l'isolement des Personnes Agées** »
organise

Samedi 29 septembre 2012
toute la journée

sur le marché aux fleurs, boulevard Béranger à Tours
une collecte de fleurs.

**Ces fleurs seront offertes le lundi 1^{er} octobre
à des personnes âgées de la ville de Tours et de Joué les Tours.**

Merci de participer nombreux à ce geste d'amitié envers nos aînés.